

**2BEVENTS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 44 510,06 euros**  
**Siège social : 10 rue Marie et Louise, 75010 PARIS**  
**819 547 324 RCS PARIS**  
-----

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**  
**DU 15 OCTOBRE 2025**

L'an 2025,  
Le mercredi 15 octobre,

La société SULENS INVEST, agissant en qualité de Présidente de la société 2BEVENTS sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2025.

**APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :**

- (i) l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 septembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1.947,54 euros, par la création de 13.911 actions nouvelles de 0,14 euros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :
- Ces actions nouvelles seront émises au prix au prix global de 350.038,72 euros, soit un prix d'émission unitaire arrondi de 25,16 euros, comprenant une prime unitaire arrondie de 25,01 euros, soit une prime d'émission globale de 348.091,18 euros, à libérer intégralement, lors de leur souscription, en numéraire par versement d'espèces ou par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,
  - Le délai de souscription a été ouvert du 24 septembre 2025 au 30 septembre inclus,
  - Les actions nouvelles seront soumises, dès leur création, à toutes les dispositions statutaires et complètement assimilées aux actions existantes. Elles jouiront des mêmes droits à compter du premier jour de l'exercice en cours.
- (ii) Par la même décision, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver l'intégralité de l'émission des actions nouvelles à la société SULENS INVEST, dont le siège social est fixé au 121 route de la Chapelle 74290 MENTHON ST BERNARD, et de donner tous pouvoirs au Président à l'effet de :
- signer tous documents, recueillir les souscriptions des actions nouvelles et les versements y afférents,
  - obtenir le certificat attestant la libération et la réalisation de l'augmentation de capital,
  - procéder à la clôture anticipée de la souscription ou proroger sa date, le cas échéant,
  - procéder au retrait des fonds après l'augmentation de capital,
  - constater la réalisation de l'augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
  - accomplir directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital décidée conformément aux termes des présentes décisions.

**ET PRENANT ACTE :**

- (i) De la réception d'un bulletin de souscription aux termes duquel la société SULENS INVEST déclare souscrire à 13.911 actions et verser à l'appui de sa souscription la somme totale de 350.038,72 euros,
- (ii) Du fait que la souscription énumérée a été intégralement libérée en numéraire à hauteur de 350.038,72 euros, ladite somme ayant été déposée à la Banque CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE sous la rubrique "Augmentation de capital à réaliser", ainsi qu'en atteste le certificat du dépositaire établi par cette dernière en date du 15 octobre 2025,

**CONSTATE, au vu des pièces et documents présentés :**

- La réalisation définitive, à la date de ce jour, de l'augmentation de capital d'une somme de 1.947,54 euros, par l'émission y relative des 13.911 actions nouvelles et l'affectation immédiate de (i) la somme de 1.947,54 sur le compte « capital », portant ce dernier de 44.510,06 euros à 46.457,60 euros, et (ii) la somme de 348.091,18 euros sur le compte « Prime d'émission » au passif du bilan.

**ET DECIDE**, en conséquence, de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts sociaux :

**« APPORTS - CAPITAL SOCIAL**

**1 – Apports**

*Lors de la constitution de la Société, il a été procédé à des apports en numéraire pour un montant de 20.000 euros, représentant le capital social initial.*

(.....)

*Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2025 et des décisions du Président en date du 15 octobre 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 1.947,54 euros par émission de 13.911 actions nouvelles de 0,14 euro de valeur nominale, intégralement souscrites en numéraire et libérées en totalité, au prix global de 350.038,72 euros comprenant une prime d'émission globale de 348.091,18 euros. »*

**2 - Capital social**

*Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SEPT EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (46.457,60 €) ; il est divisé en TROIS CENT TRENTE ET UNE HUIT CENT QUARANTE (331.840) actions de QUATORZE CENTIMES D'EUROS (0,14 €) chacune, toutes de même catégorie. »*

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

Société SULENS INVEST  
Présidente

DocuSigned by:  
  
550EED1174F040E...